

A l'attention du Collège communal de et à 4100 SERAING

Fax: 04-330.83.59

Seraing, le 06 février 2016

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal de ce 15 février 2016 le point suivant :

Concerne: Proposition de motion au Conseil Communal, mesures de protection de la population et plan d'urgence en cas de catastrophe, sécurisation de la centrale nucléaire belge de Tihange, périmètre de sécurité.

## Développements:

En juin 2015, les conseils des Villes de Maastricht et d'Aachen votaient une résolution pour l'arrêt immédiat de la centrale nucléaire belge de Tihange, sachant qu'elles se situent respectivement à seulement à 46 et 64 km de distance.

La ville d'Aix-la-Chapelle, située à quelques kilomètres de la frontière belge et à quelque 70 kilomètres à l'est de Tihange, a désigné deux bureaux d'avocats - l'un à Bruxelles et l'autre à Düsseldorf - pour étudier quelles actions juridiques sont envisageables contre la Belgique pour qu'elle assure une meilleure sécurité de ses centrales nucléaires, voire exiger leur fermeture.

Et en tout cas à assurer une meilleure information sur les incidents qui ont frappé la centrale hutoise.

La région urbaine allemande d'Aix-la-Chapelle a introduit un recours devant le conseil d'état contre l'autorisation de redémarrer le réacteur nucléaire de Tihange 2. La décision ne serait pas attendue avant plusieurs mois.

Pour rappel, après enquête sur la découverte de microfissures sur la cuve, l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) avait autorisé le redémarrage du réacteur, en décembre 2015.

Au début du mois de janvier, le ministre de l'Environnement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Johannes Remmel, avait réclamé que la Commission européenne s'intéresse de plus près aux questions de sécurité du parc nucléaire belge.

Il qualifiait Tihange 2 de réacteur "tombant en ruine" et estimait que le gouvernement belge jouait à "la roulette russe".

A Maastricht, toute proche de la frontière belge également, neuf des dix partis siégeant au conseil communal de la ville doivent approuver une motion appelant la ville à se joindre à l'initiative d'Aix-la-Chapelle.

Cette dernière a donné le 28 janvier une conférence de presse sur les actions juridiques envisagées.

## Les motifs évoqués sont :

- la prolongation de la durée de vie de Tihange 1, vieille de 40 ans et prolongée de 10 ans, avec les investissements conséquents que cela entrainera et l'incertitude en matière de sécurité
- la présence de milliers de fissures dans la cuve de Tihange 2 et sa fragilité potentielle en cas d'accident, et les conséquences incalculables de voir de l'eau radioactive s'échapper dans la Meuse
- vu que le nucléaire est un frein à la transition énergétique vers le renouvelable
- l'absence de plan de protection contre la montée des eaux et de plan catastrophe à l'échelle de l'Euregio, voire au-delà.

Le 19 janvier 2016, la Chambre des députés du Grand-Duché du Luxembourg adoptait également une motion demandant la fermeture de Tihange 1 et 2.

La ville de Huy a adopté un plan d'urgence, qui prévoit une première évacuation dans des centres de comptage et de décontamination situés entre 30 à 35 km à distance de la centrale de Tihange.

Plusieurs avis autorisés montrent la difficulté d'évacuer outre la population, le nombre effectif de personnes présentes sur le territoire, notamment en journée et en période scolaire.

L'absence d'information accessible à l'heure actuelle et une distance d'évacuation jugée insuffisante ont été pointés.

La population concernée par ce premier périmètre est proche du million d'habitants.

Un accident majeur rendrait ces régions densément peuplées inhabitables et

contaminées pour une longue durée, avec des conséquences environnementales, sociales et économiques désastreuses.

## Motion:

Le conseil communal de Seraing, ville située à +/- 20 kms de Tihange et de ses centrales nucléaires, rejoint les préoccupations exprimées par les villes de Maastricht et d'Aachen, en matière de sécurité, d'informations à la population, de définitions du périmètre de sécurité et de plans de protection et d'évacuation en cas de catastrophe.

C'est pourquoi le conseil communal de Seraing invite d'urgence le gouvernement fédéral à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité maximale des populations et du site de Tihange, soit :

- La distribution de comprimés d'iode à toute la population, tel que recommandé par le Conseil scientifique de l'AFCN le 15 janvier 2016.
- La mise en place d'une concertation rapide pour connaître les modalités à mettre en place pour rendre opérationnelle cette distribution, en s'assurant qu'il y ait un stock suffisant de comprimés d'iode pour toute la population concernée.
- La mise en place d'un plan catastrophe, d'évacuation et de sauvetage prenant en compte les risques majeurs possibles (accident à la centrale, montée des eaux, tremblement de terre, risques aériens, attentat, etc.) et étendu à un périmètre de sécurité suffisant, tel que recommandé par le Conseil scientifique de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), soit dans un rayon de 20 kms autour de Tihange.

Si cette mise en place dépend aussi du gouverneur de la Province, il est indispensable que des concertations se tiennent rapidement entre les différentes autorités et différents services.

- L'organisation d'une information permanente et accessible en cas d'accident et en vue de l'évacuation des populations ;
- Elaborer une stratégie concertée sur un périmètre de sécurité suffisamment étendu, qui permette l'évacuation dans des délais rapides et l'accueil sécurisé et coordonné des populations hors de la zone de contamination :
- De fermer les centrales sur lesquelles des doutes en termes de sécurité persistent, en particulier celles dont les cuves sont fissurées.

Le conseil communal de Seraing, conscient du nombre d'emplois concernés, souligne le fait que le démantèlement des centrales se fera sur une période de 10 à 20 ans.

Il rappelle que la loi de sortie du nucléaire de 2003 prévoyait un plan d'accompagnement social devant être élaboré pour les travailleurs concernés, en concertation avec les partenaires sociaux.

Le cas échéant, pour les communes qui se trouvent dans un périmètre plus proche de Tihange : Le conseil soutient la mise en place de politiques proactives destinées au maintien de l'emploi actuel, par :

- le développement d'une expertise en matière de démantèlement ;
- l'orientation des travailleurs vers d'autres emplois si nécessaire, dont le développement d'alternatives à l'électricité nucléaire, créatrices d'emplois durables.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Carmelo Sciortino Conseiller Communal & de Police